

Lundi 24/02/2020

A Madame le préfet d' Ariège

s/c De Monsieur ROUX, Michel, commissaire- enquêteur

pour le projet d'exploitation de la marbrière de St- Lary(09800)

Madame le préfet,

Il me tient à cœur de vous communiquer mon opinion concernant le projet d'exploitation de marbre à Saint- Lary (09800). "Pour cette enquête, il est intéressant d'en peser le pour et le contre :

I : Les avantages

-Economique : le gisement de marbre est un marbre dit « des 4 saisons ». Il est par nature d'une grande beauté pour envisager d'être vendu à un prix conséquent à des pays étrangers riches et qui recherchent le luxe. Mais à qui profitera ce bénéfice ? Je n'ai lu aucun commentaire qui donnait à penser qu'un avantage financier reviendrait à la commune de St-Lary et celles environnantes. Tout au plus fait-on état de la création d'un unique emploi permanent, maigre avantage au regard des gains de l'entreprise.

-La fierté de posséder un tel patrimoine : La beauté de cette roche tient à son caractère rare et conduit les habitants de la région à ressentir naturellement une grande fierté de posséder un tel gisement. Mais cette roche sera utilisée et transformée en Chine, en Inde, dans les Emirats ou tout autre pays ayant assez de richesse pour l'acheter. Or, quels sont les touristes qui reconnaitront, devant la magnificence du marbre observé à l'autre bout de la planète, la grandeur de notre région ariègeoise de France: aucun, je pense ou très peu. C'est donc non plus une fierté mais plutôt un orgueil collectif mal ressenti.

II : Les inconvénients

-Nuisance due au transport routier : l'évacuation des blocs se fera via la route forestière du « Moussau »qui est une route de montagne, non goudronnée, réservée exclusivement à l'ONF et qui est interdite aux habitats de la région. Il y aura un à deux camions d'environ 32 tonnes par jour qui circuleront en période d'exploitation (8 mois sur 12 dont la période de grand tourisme estival). Cela entraînera la détérioration de la route.

Qui supportera le coût de réfection de cette voie ? Il faut donc envisager un règlement pour établir la part revenant à l'exploitant pour entretenir correctement cette route et être sûr que le contribuable n'en supportera pas une large part.

-Les stériles : La quantité extraite est estimée entre 1000 et 2000 mètre cube par saison et sur 30 ans. De cette extraction, il restera environ ¼ de stériles (déchets non utilisés), donc entre 250 et 500 mètre cube par an.

La masse volumique du marbre est d'environ 2700 kg par mètre cube. Il en résulte que le poids résiduel sera compris entre 2700 et 5400 **tonnes** pour une saison.

Pour 30 ans d'exploitation, nous aurons entre $2700 \times 30 = 81000$ tonnes et $5400 \times 30 = 162000$ tonnes de rebut.

Une partie de ces stériles sera concassée et utilisée pour l'entretien de la route mais il reste à connaître la part réelle inutilisée et qui sera entreposée comme gravats à « Pla de get » dans la montagne, à la limite des communes de saint Lary et d' Augirein.

Pourtant, la volonté écologique oblige la population à porter tous les déchets dans une déchèterie qui les gère afin d'éviter la pollution. Alors, pourquoi autoriserait-on cette décharge d'une telle ampleur, à ciel ouvert, au cœur même de la montagne des Pyrénées ?

Il existe , dans la vallée de Sentein, les vestiges d'une mine de fer désaffectée qui laisse la vue d'un paysage dénaturé. Il faudrait s'en servir de modèle pour ne pas réitérer le même genre d'erreur, surtout à notre époque car nous sommes plus conscients de la nécessité de protéger la nature.

-Le risque de pollution de l'eau :

-L'utilisation du fil diamanté pour tailler les blocs nécessite l'usage de l'eau. Cette eau sera ensuite stockée dans un bassin d'épuration. Puis elle sera épurée par un système de filtre-presses qui utilisera un composé **coagulant**. Ce composé peut-être une source de pollution pour les ruisseaux et la rivière « La Bouigane » en aval.

Sur le plan quantitatif, il n'y a pas de perte, la carrière réinjecte la totalité du volume d'eau dans le ruisseau en aval. Ainsi, l'eau sera épurée mais il va rester des matières en suspension, notamment du calcaire.

Sur le plan qualitatif, ces matières en suspension, à la longue, vont venir combler les frayères dont la rivière « la Bouigane » regorge. C'est, paraît-il, l'une des rivières la plus poissonneuse en ce qui concerne la truite Fario. En outre, elle a la réputation d'être alevinée de façon naturelle. En effet, certains endroits sont propices pour que les truites les utilisent comme frayères où elles déposent leurs œufs. Comblé les frayères serait donc une perte sur le plan écologique.

-Chaque année, avec le réchauffement climatique, il est question de restrictions de l'utilisation de l'eau. Je pense qu'il faut réglementer cela afin de limiter la quantité d'eau utilisée par l'entreprise pendant ces mêmes périodes, au même titre que pour les particuliers. Ce règlement devrait prévoir un contrôle du bon suivi réglementaire.

III : Conclusion

Il apparaît finalement que les avantages retirés par les locaux sont en disproportion par rapport aux inconvénients qu'ils vont subir, d'autant plus que cette énumération des inconvénients est loin d'être exhaustive. C'est pour cela que je conteste ce projet et m'y oppose.

Je vous prie d'agréer, madame le préfet, l'expression de ma considération distinguée.